

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-564/SG/FP portant révocation de sans-emploi d'un commis des SAF du corps territorial -de l'Administration générale.

n° 74-564/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Mohamed Ismaël Mohamed, commis des SAF de 2° classe, 4 échelon du corps territorial de l'Administration générale en service au 3e Arrondissement urbain de Djibouti (ministère de l'Intérieur et des Affaires Musulmanes), suspendu de ses fonctions pour compter du 5 novembre 1973, est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension et radié du contrôle du personnel des cadres territoriaux pour compter de la même date.

Art. 2

—En application des textes en vigueur, M. Mohamed Ismaël Mohamed pourra prétendre au remboursement des retenues effectuées sur son traitement au titre de pension.